PAYS RHIN-BRISACH
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

16 Rue de Neuf-Brisach
68600 VOLGELSHEIM

MANDAT de Prélèvement SEPA

Ordures ménagères

C	F	R	8	7	Z	Z	Z	2	1	2	7	1	7																				

(1)
Référence Unique du Mandat (RUM)

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Communauté de communes Pays Rhin-Brisach à renvoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Communauté de communes Pays Rhin-Brisach. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.
Une demande de remboursement doit être présentée :
- Dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- Sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

INFORMATIONS DEBITEUR *(Veuillez compléter les champs marqués*)*

Nom/Prénoms *.....

Adresse *.....
Numéro et nom de la rue
*
Code Postal
*.....
Ville
*.....
Pays

Les coordonnées de votre compte*

*Numéro d'identification du compte de votre bancaire – **IBAN (International Bank Account Number)***

*

*Code International d'identification de votre banque – **BIC (Bank Identifier Code)***

INFORMATIONS CREANCIER

Nom du créancier **COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS RHIN-BRISACH**
ICS (IDENTIFIANT CREANCIER SEPA) : **FR 87 ZZZ 212 717**
16 rue de Neuf-Brisach
6 8 6 0 0 VOLGELSHEIM (FRANCE)

Signé à *.....
Lieu
*
Date : JJ / MM / AAAA

Signature(s) *

Note : *Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.*

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERANT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT)

Nom du tiers débiteur :

DANS TOUS LES CAS JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :
*En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la **Communauté de communes Pays Rhin-Brisach.** En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la **Communauté de communes Pays Rhin-Brisach***

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

(1) Cette ligne à une longueur maximum de 35 caractères